## Cfdt:



## MALALSE CHEZ LES ATEE

Le cycle de travail des ATEE nouvellement embauchés, du mardi au samedi, qui devait permettre une meilleure répartition du travail, est au final générateur d'iniquités de traitements majeurs !

En effet, ces agents n'ont plus de possibilité d'être volontaires sur des astreintes week-end (plan neige par exemple) pour assurer le bon fonctionnement de l'ouverture des parcs et jardins, du fait de leur cycle de travail spécifique! L'astreinte se limitant dans le meilleur des cas à la journée du dimanche, avec une rémunération bien moindre.

Cela implique également des inégalités lors du travail le samedi, où d'autre agents, travaillent en cycle lundi-vendredi, sont payés en heures supplémentaires pour effectuer les mêmes missions que leur collègues en cycle mardi-samedi. Le même travail mais pas au même prix !

La CFDT constate l'augmentation importante des arrêts de travail des personnels en cycle mardi-samedi.

D'autre part, ces nouveaux cycles horaires bloquent la mobilité, pourtant portée et appelée de ses vœux par l'exécutif parisien!

En effet, quel agent travaillant du lundi au vendredi, générant des heures supplémentaires en venant travailler les samedis, ayant la possibilité d'être volontaire sur une astreinte week-end, souhaiterait modifier son cycle de travail et perdre tous les avantages qui en découlent?

La CFDT dénonce ces iniquités de traitement, génératrices d'incompréhension et d'un sentiment d'inégalité pour les ATEE en cycle mardi-samedi!


En 2018 AVEC LA CFDT; DONNEZ UN NOUVEAU YESAGE AU SYND.CALSME!


